



Introduction au processus de Bologne

Décembre 2016

Introduction

Lancé en 1999 en réponse à l'appel lancé par la [déclaration de la Sorbonne](#) l'année précédente, le processus de Bologne a abouti en 2010 à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.).

Ce processus de réformes toujours en cours fonctionne selon une approche unique impliquant dans un effort collectif les pouvoirs publics, et les représentants des universités, des enseignants et des étudiants, ainsi que des employeurs, des organismes chargés de la garantie de la qualité, des organisations internationales et des institutions, dont la Commission européenne.

Il est dirigé par les 48 pays qui y participent en coopération avec des organisations internationales.

Destiné à favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des diplômés ainsi que la lisibilité et l'attractivité de l'E.E.E.S., les priorités du processus de Bologne sont les suivantes : organiser l'enseignement supérieur selon un système de trois cycles (licence/master/doctorat) ; garantir la qualité des formations et l'insertion professionnelle des diplômés ; faciliter la reconnaissance internationale des certifications professionnelles et des périodes d'études à l'étranger.

La France accueillera la conférence des ministres chargés des enseignements supérieurs en mai 2018. Elle assure jusqu'en juin 2018 la vice-présidence du groupe de suivi du processus de Bologne et son secrétariat.

Ce focus propose une sélection de ressources - sites et publications essentiels - sur le processus de Bologne. La première partie porte sur le fonctionnement du processus, ses objectifs et son fonctionnement. Les parties suivantes présentent des ressources sur la reconnaissance des compétences et des qualifications et l'assurance de la qualité en présentant les principaux outils et initiatives. La dernière partie propose un point sur les acteurs français du processus.

Cette première sélection inaugure une série de focus autour du processus de Bologne où les différentes priorités et thématiques seront approfondies.

Sommaire

▶ Fonctionnement et avancées du processus de Bologne	2
Membres du Processus de Bologne (48 pays et la Commission européenne)	2
Les autres parties prenantes du processus : membres consultatifs ..	3
Objectifs et fonctionnement du processus	5
▶ La reconnaissance des compétences et des qualifications : initiatives et outils	8
▶ L'assurance de la qualité	11
▶ Organismes français impliqués dans le processus de Bologne	13

Légende des pictogrammes



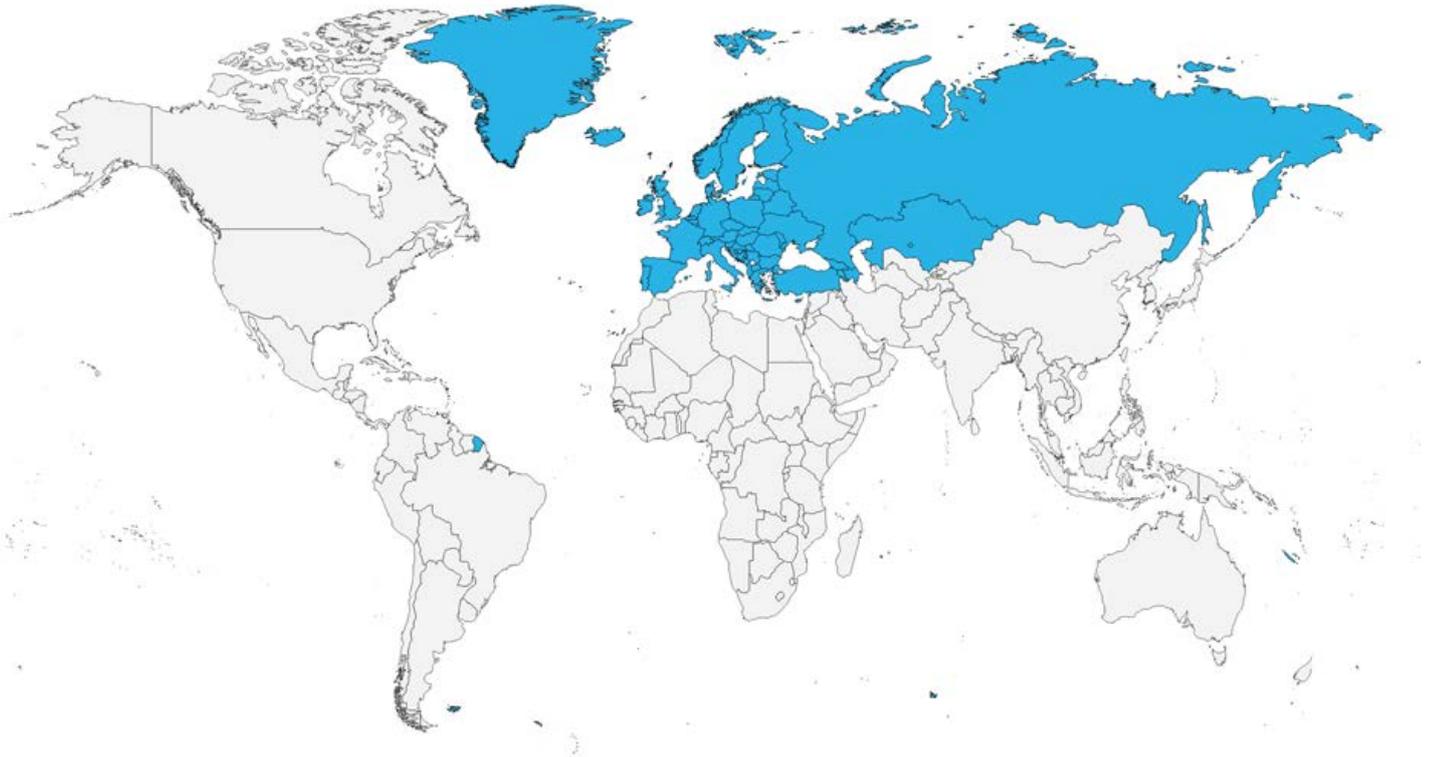
Document électronique



Site web

Fonctionnement et avancées du processus de Bologne

Membres du Processus de Bologne (48 pays et la Commission européenne)



Pour devenir membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.) et du groupe de suivi de Bologne ([BFUG : Bologna follow-up group](#)) les pays doivent être signataires de la [Convention culturelle européenne](#) et déclarer leur volonté de poursuivre et de mettre en œuvre les objectifs du processus de Bologne dans leurs systèmes d'enseignement supérieur.

Source : [eha.info](#), *The EHEA / BFUG members, 2016*
<http://www.ehea.info/pid34250/members.html>



Commission européenne

Tout comme les 48 pays membres de l'E.E.E.S., la Commission européenne est membre à part entière du Processus de Bologne. Le site web de la Commission européenne présente des informations sur le processus de Bologne, et l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les autres parties prenantes du processus : membres consultatifs



Business Europe

BusinessEurope est une association patronale européenne qui défend les intérêts des employeurs d'entreprises privées auprès de l'Union européenne, ainsi qu'une perspective de croissance, et « des politiques intelligentes qui favorisent la compétitivité mondiale de l'industrie européenne en particulier ». Elle regroupe 40 organisations nationales d'entreprises de 34 pays d'Europe.



Conseil de l'Europe

Le site présente les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui s'articulent principalement autour des axes suivants : la reconnaissance des qualifications, la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche, la gouvernance de l'enseignement supérieur et d'autres domaines pertinents pour la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Il présente le [processus de Bologne](#), ainsi que la [contribution du Conseil de l'Europe au Processus de Bologne](#).



EI/IE : Education International/Internationale de l'éducation

L'Internationale de l'éducation (IE) représente les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente millions d'employés de l'éducation par le biais de 400 organisations réparties dans 170 pays et territoires à travers le monde.



ENQA : : European association for quality in higher education

L'*European Association for Quality Assurance in Higher Education*, ENQA - Association européenne pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, a été créée dans le cadre du processus de Bologne, en tant que réseau, en 2000, avant de se transformer en association en novembre 2004. Les membres de l'association sont des agences d'évaluation et/ou d'accréditation qui respectent les Références et lignes directrices pour l'assurance de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'ENQA a pour mission de contribuer de manière significative au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur à un niveau élevé, et d'agir comme force motrice principale pour le développement de la garantie de qualité dans tous les pays signataires de l'accord de Bologne. En tant qu'association des organismes de garantie de la qualité européens, l'ENQA contribue à cet objectif en particulier par la promotion de la coopération européenne dans le domaine de la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur afin de développer et de partager les bonnes pratiques de garantie de qualité et d'encourager la dimension européenne de la garantie de qualité. L'association fonctionne tant comme cellule de réflexion développant de nouveaux processus et systèmes de garantie de la qualité au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, que comme plateforme de communication pour le partage et la propagation des informations et de l'expertise en garantie de la qualité entre membres et vis-à-vis des parties prenantes. Le site de l'ENQA propose de nombreuses publications, documents de travail et de réflexion.



EQAR : European quality assurance register for higher education

EQAR a un statut similaire aux autres membres consultatifs mais n'a pas été officiellement désigné « membre consultatif ». Evoqué dans les Références et lignes directrices pour l'assurance de la qualité dans l'espace européen de enseignement supérieur adoptées pendant la rencontre ministérielle de Bergen en 2005, le registre EQAR a été établi en 2007 sur la recommandation du Parlement européen et de la Commission européenne, par les associations européennes des universités et institutions de l'enseignement supérieur (EUA et EURASHE), des étudiants (ESU) et des agences de garantie de la qualité (ENQA), qui forment le groupe dit E4. Il a pour mission de tenir un registre « d'agences dignes de confiance », qui se conforment aux exigences des *European standards and guidelines* (ESG) formulés par le [groupe E4](#). L'EQAR est opérationnel depuis 2008. L'intégrité des procédures d'admission au registre EQAR est surveillée par le groupe E4 et les gouvernements des pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Tous les pays signataires de la Déclaration de Bologne peuvent s'affilier à l'EQAR.



ESU : European students' union

L'Union des étudiants d'Europe est la fédération européenne d'associations et de syndicats étudiants d'Europe. Elle fédère 47 organisations nationales, de 39 pays d'Europe et défend les intérêts des étudiants européens, en particulier auprès des institutions de l'Union européenne, du groupe de Bologne, du Conseil de l'Europe, et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. L'[UNEF](#) (Union nationale des étudiants de France) et la [FAGE](#) (Fédération des associations générales étudiantes) sont membres de l'Union des étudiants d'Europe.



EUA : European university association

Créée en 2001, l'association européenne des universités est l'organisation représentant les universités et les conférences nationales des présidents d'université de 47 pays européens rassemblant 850 membres, dont la [CPU](#) (France). L'EUA joue un rôle important dans le processus de Bologne et dans la définition des politiques de l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. L'association fournit une expertise dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, et offre en même temps un espace permettant l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Les résultats des travaux de l'EUA sont accessibles à ses membres et aux parties prenantes par le biais de conférences, de séminaires, de son site web et de [publications](#). Une partie du site est consacrée à [l'espace européen de l'enseignement supérieur et au processus de Bologne](#), ainsi qu'à la contribution de l'EUA au Processus.



EURASHE: European association of institutions in higher education

Fondée en 1990, EURASHE est l'association européenne des établissements ou composantes d'établissement d'enseignement supérieur proposant des programmes professionnalisant dans le cadre des cycles de Bologne (Licence/Bachelor, Master, Doctorat). L'objectif principal d'EURASHE est de promouvoir les intérêts de l'enseignement supérieur professionnalisant européen. Plus de 500 établissements d'enseignement supérieur dans 40 pays au sein et hors de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.) sont membres d'EURASHE. L'[ADIUT](#) (Assemblée des directeurs d'IUT), association française, est membre de l'association EURASHE dont l'actuel président est le directeur de l'IUT du Havre.



UNESCO

L'Unesco est membre consultatif du groupe de suivi de Bologne depuis 2003.

L'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont créé le Réseau ENIC (*European Network of Information Centres*) en 1994, afin d'élaborer des politiques et pratiques communes de reconnaissance des qualifications dans l'ensemble des pays européens. Il est co-secrétaire, avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe du [réseau ENIC-NARIC](#) (*European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centre*).

Objectifs et fonctionnement du processus



[Déclaration de Bologne](#)

Le Processus a débuté officiellement en 1999 avec la signature de la Déclaration de Bologne, qui fait suite à la [Déclaration de la Sorbonne](#). Vingt-neuf pays ont signé la Déclaration de Bologne le 19 juin 1999 à Bologne. Elle énonce les objectifs suivants : l'adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ; l'adoption d'un système se fondant essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence ; la mise en place d'un système de crédits, comme celui du système ECTS ; la promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs ; la promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ; et la promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur. Ces six objectifs sont l'essence même du Processus de Bologne et ont été développés par la suite.



[Ehea.info](#)

Le site officiel d'Espace européen de l'enseignement supérieur (E.E.E.S.) offre un ensemble d'informations sur le processus et l'Espace européen de l'enseignement supérieur (*European Higher Education Area : EHEA*). Il a été refondu selon une double approche - historique et thématique - par le Secrétariat du processus assuré par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Un premier espace présente le [fonctionnement du processus](#) ([présentation des membres](#) : membres à part entière, membres consultatifs, partenaires) et les travaux du groupe de suivi. L'organe décisionnel est la Conférence des ministres en charge de l'enseignement supérieur, qui a lieu une fois tous les deux ou trois ans, et dresse l'inventaire des progrès accomplis et définit les lignes directrices et les priorités pour la période à venir. Le [groupe de suivi du processus de Bologne](#) (*Bologna follow-up group : BFUG*) assure la coordination du processus, prépare et supervise la mise en œuvre du programme de travail entre deux conférences ministérielles.

L'ensemble des déclarations et communiqués est accessible sur le site : [Communiqué de Prague](#) (mai 2001), [Communiqué de Berlin](#) (septembre 2003), [Communiqué de Bergen](#) (mai 2005), [Communiqué de Londres](#) (mai 2007), [Communiqué Leuven Louvain-la-Neuve](#) (avril 2009), [Déclaration de Budapest-Vienne](#) (mars 2010), [Communiqué de Bucarest](#) (avril 2012), et [Communiqué d'Erevan](#) (mai 2015).

Il donne aussi accès aux [déclarations du Forum politique de Bologne](#). Organisé depuis 2009 conjointement à la Conférence ministérielle, le Forum politique de Bologne, auquel sont conviés les ministres et représentants des autres régions du monde, a pour principal objectif de renforcer la coopération et le dialogue avec les autres régions du monde ainsi que de favoriser des orientations communes sur l'enseignement supérieur.

Le site propose également un [historique](#) du processus et donne accès aux différents plans de travail du BFUG élaborés par les ministres depuis 1999, dont le [programme pour la période 2015-2018](#). Une rubrique présente les principaux [outils](#) qui ont été élaborés et mis en œuvre aux niveaux européen, national et régional, notamment le système ECTS, le supplément au diplôme, les références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Une autre rubrique présente les [rapports de mise en œuvre du processus de Bologne dans l'E.E.E.S.](#), dont les [rapports nationaux](#). Un deuxième espace fournit des informations présentées par thématique (instruments et priorités du processus) : [supplément au diplôme](#), [ECTS](#), [employabilité](#), [internationalisation](#), [apprentissage tout au long de la vie](#), [mobilité](#), [cadres des certifications](#), [assurance qualité](#), [reconnaissance des qualifications](#), [recherche et innovation](#), [dimension sociale de l'enseignement supérieur](#), [système en trois cycles](#), [approche centrée sur l'étudiant](#).

Le site comprend une base documentaire indexée accessible depuis un moteur de recherche. Enfin, il constitue une vitrine de l'activité quotidienne du groupe de suivi du processus de Bologne.



Conférence ministérielle 2015 et quatrième forum politique de Bologne

Les 14 et 15 mai 2015 la conférence ministérielle 2015 et le quatrième forum politique de Bologne se sont déroulés à Erevan en Arménie. Quarante-sept ministres européens responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche – les « ministres de [Bologne](#) » - ont signé le [Communiqué d'Erevan](#) (préparé par le BFUG) et la [Quatrième déclaration du Forum politique de Bologne](#) visant à promouvoir la mise en œuvre de L'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ils ont répondu positivement à la demande d'adhésion de la Biélorussie et se sont accordés sur une feuille de route de trois ans pour des réformes dans l'enseignement supérieur. Quatre grandes priorités ont été fixées pour l'avenir : améliorer la qualité et la pertinence de l'apprentissage et de l'enseignement, renforcer la capacité d'insertion professionnelle des diplômés tout au long de leur vie active, veiller à ce que les systèmes soient plus inclusifs, et mettre en œuvre les réformes structurelles convenues. Le site propose les documents de la conférence, ainsi que les positions des différentes parties prenantes.



CROSIER David, PARVEVA Teodora

Le Processus de Bologne : son impact en Europe et dans le monde

Paris : UNESCO. IIEP, 2014, 96 p.

<https://goo.gl/zWd7Cg>

Le processus de Bologne a déclenché une série de réformes importantes dans l'enseignement supérieur. En 2012, 47 pays l'avaient adopté et ce mouvement d'harmonisation a eu des effets hors de la sphère européenne. Les auteurs analysent l'origine et l'ampleur du Processus de Bologne dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et ses implications au-delà des frontières des pays signataires. Ils rappellent sa genèse et les principales étapes de sa mise en œuvre, ses résultats, avec la création d'outils (le système européen de transfert et d'accumulation de crédits, le supplément au diplôme, les cadres nationaux de certification), son impact sur les politiques d'enseignement supérieur en Europe et dans d'autres régions du monde ainsi que les enjeux. Ils analysent les principaux axes d'action – structures diplômantes comparables et systèmes d'assurance qualité – et évaluent l'impact sur la mobilité des étudiants, la participation à l'enseignement supérieur et sur le développement de l'apprentissage tout au long de la vie.



EACEA : Agence exécutive "Education audiovisuel et culture", Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe

The European higher education area in 2015: Bologna process implementation report

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, mai 2015, 241 p.

<http://goo.gl/HOINgR>

Ce rapport donne un aperçu des avancées de la mise en œuvre du processus de Bologne dans les pays membres de l'E.E.E.S. pour la période 2012-2015. Il fournit des informations quantitatives et qualitatives détaillées sur les principaux points des réformes visant le bon fonctionnement de l'E.E.E.S. En moyenne, seuls 7 étudiants sur 10 achèvent leurs études, et la moitié des pays ont des taux d'obtention de diplômes inférieurs à 50%. Le rapport constate également que le financement et la connaissance des langues sont considérés comme les principaux obstacles à la mobilité des étudiants. Plusieurs axes de progression sont évoqués : un meilleur accompagnement des institutions universitaires dans leur rôle de reconnaissance des qualifications, l'implication des étudiants dans les processus de définition et de garantie de la qualité, la définition d'indicateurs pour assurer le suivi des publics à besoins spécifiques.



EACEA : Agence exécutive "éducation audiovisuel et culture", Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe

L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012 : rapport sur la mise en œuvre du processus de Bologne

Bruxelles : Commission européenne, avril 2012, 224 p.

<https://goo.gl/c9AMJL>

Le rapport montre dans quelle mesure le paysage de l'enseignement supérieur en 2012 a été transformé par le processus de Bologne et décrit l'état de sa mise en œuvre en utilisant des données rassemblées en 2011. Il couvre un large éventail de questions relatives à l'enseignement supérieur, y compris le contexte

démographique et financier de l'enseignement supérieur ; la structure des diplômes et des qualifications ; l'assurance qualité ; la dimension sociale de l'enseignement supérieur ; les résultats et l'employabilité ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité. En termes d'accès à l'enseignement supérieur, les inscriptions dans l'enseignement supérieur ont augmenté entre 1999 et 2009, même si ce développement n'a pas été uniforme. L'engagement à adopter des diplômes facilement lisibles et comparables ainsi qu'à créer trois cycles est mis en œuvre dans 47 pays. Les cadres nationaux des certifications devraient avoir été mis en œuvre pour 2012. En ce qui concerne l'assurance qualité, les indicateurs ont été revus et se concentrent sur la phase de l'assurance qualité externe, sur le niveau de la participation étudiante à l'assurance qualité externe et sur le niveau de la participation internationale.



EACEA : Agence exécutive "Education audiovisuel et culture", Eurydice : réseau d'information sur l'éducation en Europe

L'enseignement supérieur en Europe 2009 : les avancées du processus de Bologne

Bruxelles : Commission européenne, 2009, 72 p.

<https://goo.gl/tRjlyx>

Le rapport fournit un aperçu de la construction par étape de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. L'accent est mis sur quelques sujets prioritaires : la structure licence et master, le système de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), le supplément au diplôme, les cadres nationaux des certifications, la mobilité et la portabilité des aides financières aux étudiants. Selon les auteurs, globalement, la situation générale en 2009 révèle que des progrès substantiels ont été réalisés dans tous les domaines examinés. L'impact de l'amélioration de la coopération européenne résultant de l'application du processus de Bologne est évident. Les principaux outils du processus de Bologne – l'ECTS, le supplément au diplôme et les cadres nationaux de qualifications sont des caractéristiques de plus en plus établies du paysage de l'enseignement supérieur en Europe. Si de nombreux progrès ont été réalisés en termes de réformes structurelles, la priorité de la coopération doit désormais viser à combiner les politiques nationales et le développement des systèmes avec le contenu de l'enseignement supérieur au niveau des établissements d'enseignement supérieur.



SURSOCK Andrée

Trends 2015 : Learning and teaching in European universities

EUA/Bruxelles, mai 2015, 128 p., bibliogr.

http://www.eua.be/Libraries/Publications_homepage_list/EUA_Trends_2015_web.sflb.ashx

S'appuyant sur les réponses fournies par 451 établissements issus de 46 différents pays, ce rapport présente les perceptions que les universités ont des changements intervenus dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ces cinq dernières années, en particulier pour ce qui concerne les questions d'apprentissage et d'enseignement. L'introduction de nouvelles manières d'enseigner est importante aux yeux de 57 % des institutions et un peu plus de la moitié d'entre elles prennent en compte les avancées de la recherche en la matière, ainsi que le regard des employeurs et des associations professionnelles, lorsqu'elles modifient leurs programmes. Le rapport identifie quatre enjeux qui seront particulièrement importants dans les prochaines années : l'apprentissage et l'enseignement, les ressources et l'organisation, la marchandisation de l'enseignement supérieur, et la feuille de route européenne.

La reconnaissance des compétences et des qualifications : initiatives et outils



Agence Erasmus+ France / Education Formation

Guide pratique pour la mise en place du supplément au diplôme

Agence Erasmus+ France / Education Formation/Bordeaux, octobre 2016, 19 p.

<https://goo.gl/vPp4px>

Elaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, [le supplément au diplôme](#) est un document qui décrit les savoirs et les compétences acquis par les diplômés de l'enseignement supérieur. Joint à un diplôme d'enseignement supérieur, il contient huit rubriques qui décrivent la nature, le niveau, le contexte et le contenu des études accomplies par son titulaire. Le supplément au diplôme fait partie intégrante d'[Europass](#) depuis 2005. Ce guide pratique reprend en partie les conseils des experts de Bologne et les résultats du groupe de travail national sur le supplément au diplôme. Il a pour objectif d'aider à compléter les différentes rubriques de ce document. La première partie fournit des informations d'ordre général : définition, textes de référence et recommandations générales. La deuxième partie constitue un mode d'emploi, rubrique par rubrique, contenant des conseils pour rédiger le supplément du diplôme.



Bologna working group on qualifications frameworks

A framework for qualifications of the European higher education area

2005, 2 p.

<https://goo.gl/CwgvYo>

Adopté à la Conférence de Bergen en 2005, le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur (CC-EEES) a pour objet d'organiser les certifications de l'enseignement supérieur en un cadre de certifications à l'échelle européenne. Dans ce cadre, les certifications sont définies en fonction des niveaux de complexité et de difficulté (Licence, Master, Doctorat). Trois cycles principaux et un cycle court sont décrits par les « Descripteurs de Dublin » en termes de résultats d'apprentissage.



Commission européenne

Guide d'utilisation ECTS

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2015, 105 p.

<https://goo.gl/OfwQM0>

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits – ECTS- : *European credits transfer system* - est un outil visant à faciliter la conception, la description et la mise en œuvre de programmes d'études, et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. Combiné avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, ce système favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes. Il permet de comparer les systèmes d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Ce nouveau guide révisé fournit des orientations sur la mise en œuvre de l'ECTS et présente les documents de référence. Il tient compte des récents développements du processus de Bologne tels que l'établissement de l'E.E.E.S., la consolidation de la formation tout au long de la vie, le changement de paradigme d'un enseignement supérieur centré sur l'enseignant à un enseignement centré sur l'étudiant, l'utilisation croissante des résultats d'apprentissage et le développement de nouveaux modes d'apprentissage comme d'enseignement. Il porte une attention particulière à la conception et à la mise en œuvre des programmes et s'appuie sur l'expérience des établissements d'enseignement supérieur en matière d'utilisation des cadres de certifications et d'application des principes ECTS dans la pratique universitaire.



Commission européenne

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)

Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2008, 20 p.

<https://goo.gl/qT87Gx>

Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie est un cadre de référence commun qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'outil de transposition pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens. Il a deux objectifs principaux : promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie. Le cadre englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, et l'enseignement supérieur. Il se concentre sur les résultats d'apprentissage et comprend huit niveaux décrits en termes d'acquis de l'éducation et de la formation.



Conseil de l'Europe, UNESCO

Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne

Strasbourg : Conseil de l'Europe, 11 avril 1997, 15 p.

<https://goo.gl/l3wDmP>

Adoptée en 1997, et entrée en vigueur en France le 1^{er} décembre 1999, la convention de Lisbonne traite des procédures de reconnaissance des diplômes et des périodes d'études dans les pays de la région Europe, telle que définie par l'UNESCO. Cette convention est l'instrument juridique majeur en matière de reconnaissance des certifications. Elle constitue un des actes qui a préparé le Processus de Bologne et a pour objectif de faciliter la reconnaissance académique et la mobilité des étudiants au sein de la région Europe à travers des procédures de reconnaissance claires et des critères de reconnaissance uniformes et transparents.



ENIC-NARIC : European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres

Le réseau ENIC-NARIC (*European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres*) est constitué de 55 centres d'information installés dans les différents pays de la région Europe. Il vise à promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques étrangers et a pour objectif de mettre en place des politiques et pratiques communes de reconnaissance des certifications dans l'ensemble des pays membres du réseau. Le réseau NARIC a été créé en 1984 par la Commission des Communautés européennes. Initié par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe en 1997, le réseau ENIC a été créé selon les mêmes principes. Il joue un rôle majeur en matière de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, adoptée à Lisbonne le 11 avril 1997. Les deux instances ont fusionné pour constituer l'actuel réseau ENIC-NARIC qui contribue à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur en facilitant la reconnaissance des certifications et des cursus. Les centres ENIC et NARIC coopèrent régulièrement entre eux et participent à une conférence annuelle conjointe (*the ENIC-NARIC Joint Meeting*). Certains centres de reconnaissance sont membres des deux réseaux – c'est notamment le cas des centres des pays de de l'Union européenne – et sont donc à la fois des centres ENIC et des centres NARIC. Le réseau ENIC-NARIC est géré par trois co-secrétariats : la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. Le bureau du réseau coordonne, en collaboration avec les trois co-secrétariats, les activités du réseau et notamment la réunion conjointe annuelle.



[Learning opportunities and qualification in Europe](#)

Ce site de la Commission européenne fournit de nombreuses informations sur les opportunités d'apprentissage et les certifications en Europe. Il s'agit du portail européen sur les certifications permettant d'avoir accès aux cadres européens et cadres nationaux des certifications (rapports des différents États membres). Outre le cadre européen des certifications, il présente les différents [rapports nationaux de référencement au cadre européen de formation tout au long de la vie](#).



MOGHAIZEL-NASR Nada coord., MAWAD Rima coord.

Manuel de pédagogie universitaire USJ 2014-2015

Beyrouth : Université de Saint-Joseph, 2014, 214 p.

<http://goo.gl/w3r0Kr>

Révisé annuellement, ce manuel est le fruit d'un travail collectif, piloté par la Mission de pédagogie universitaire et soutenu par l'Agence universitaire de la francophonie et par l'Institut français au Liban. Conçu sous forme de fiches, il vise à assurer un outillage méthodologique relatif à des pratiques pédagogiques et académiques et comprend quatre parties thématiques. Une première partie est consacrée à la planification de la formation et des enseignements, une seconde aux méthodes et techniques d'enseignement. Les troisième et quatrième parties sont consacrées aux dispositifs d'accompagnement des étudiants et aux dispositifs d'évaluation des acquis.

L'assurance de la qualité



CURVALE Bruno, DUCLOS Vanessa, ESSOUSSI Ahmed Sahloul, et al.

Le projet AqiUmed : objectifs - mise en œuvre - résultats et diffusion : renforcement de l'assurance qualité interne dans des universités de la Méditerranée : Algérie - Maroc - Tunisie - 2010-2013

Bruxelles : Commission européenne, 2013, 35 p., glossaire

<https://goo.gl/irxeKN>

Le projet AqiUmed visait à développer des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur du nord et du sud de la Méditerranée et, plus spécifiquement, à renforcer les échanges entre les universités des trois pays du Maghreb. Centré sur les pratiques de garantie de la qualité, il avait pour objectif de soutenir les pratiques nationales en cette matière, tout en favorisant une harmonisation avec les évolutions internationales, et notamment européennes, des systèmes d'enseignement supérieur. AqiUmed portait en priorité sur l'autoévaluation des universités, dans le but de les aider à améliorer leur gouvernance. Ce livret présente les objectifs et les résultats du projet.



ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, ESU : European Students' Union, EUA : European University Association, EURASHE : European Association of Institutions in Higher Education, Education International, BusinessEurope , EQAR : European Quality Assurance Register for Higher Education

Standards and guidelines for quality assurance in the European higher education area (ESG)

Brussels: ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, mai 2015, 27 p.

<http://goo.gl/78eX8g>

Les "European Standard and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area" (ESG) - constituent un socle commun pour l'appropriation de l'assurance qualité par les acteurs des systèmes nationaux d'enseignement supérieur. Ces références et lignes directrices définissent un cadre commun, elles permettent de garantir et d'améliorer la qualité, elles favorisent la confiance mutuelle et fournissent des informations sur l'assurance qualité. Elles servent de document de référence aux institutions et agences d'assurance qualité pour les systèmes d'assurance qualité interne et externe dans l'enseignement supérieur et sont également utilisées par le Registre européen d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR). Une traduction en français de cette version nouvellement révisée, *Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*, fruit de la collaboration entre les agences d'assurance qualité de Belgique francophone, de France et de Suisse réunies au sein du réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur (Réseau FraQ-Sup), est disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/3jA2w3>



ENQA : European Association for Quality Assurance in Higher Education, ANECA : Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación, QAA : Quality assurance agency, et al.

Cooperation in cross-border higher education : A toolkit for quality assurance agencies

Brussels: ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, 2015, 11 p.

<http://goo.gl/UyAfft>

Cette boîte à outils a été élaborée dans le cadre du projet Erasmus Mundus QACHE coordonné par l'ENQA et impliquant les agences d'évaluation française, anglaise, espagnole et australienne ([HCERES](#), [QAA](#), [ANECA](#), [TECSA](#) (*Tertiary education quality and standards agency*)), le conseil d'accréditation allemand [GAC](#) (*German accreditation council*), le réseau des agences Asie-Pacifique [APQN](#) (*Asian-Pacific quality network*) et le réseau arabe des agences qualité [ANQAHE](#) (*Arab network for quality assurance in higher education*). Le but de ce projet était de mieux évaluer les activités transfrontalières des établissements nationaux d'enseignement supérieur telles que les campus off-shore, les franchises d'établissement, les délocalisations. La boîte à outils vise à permettre aux agences d'établir plusieurs niveaux d'actions, que ce soit le partage de l'information, la coopération entre agences ou la coopération en réseaux.



EURASHE: European Association of Institutions in Higher Education, ENQA: European Association for Quality Assurance in Higher Education, EUA: Association of European institutions of higher education, et al.

Comparative analysis of the ESG 2015 and ESG 2005

Bruxelles : EURASHE, Brussels : ENQA, Bruxelles : EUA, et al., mars 2016, 20 p.

<http://goo.gl/jLuF4>

Elaboré dans le cadre du projet européen EQUIP (*Enhancing quality through innovative policy and practice*), ce document donne un aperçu des changements apportés aux références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG) adoptés par les ministres responsables de l'enseignement supérieur en 2015 à Erevan, par rapport aux références et lignes directrices publiées en 2005. L'analyse comprend une description des changements apportés au cadre, à la portée, aux objectifs et aux principes ; une description des changements apportés à la formulation des normes ; et une analyse du contenu des lignes directrices s'y rapportant.



MOKBEL Chafic coord., CURVALE Bruno coord., FOUQUET Robert coord.

De la conception d'une agence d'évaluation pour l'assurance qualité en enseignement supérieur : l'expérience du projet Tempus-TLQAA = On the design of an evolution agency for quality assurance in higher education : the experience of the tempus-TLQAA project

Bordeaux : Agence Europe-Education-Formation France, 2013, 61 p.

<http://goo.gl/Hm7Ksb>

Cet ouvrage a été rédigé dans le cadre du projet Tempus TLQAA (octobre 2011 - décembre 2013) où partenaires libanais et européens ont réfléchi aux bases nécessaires et souhaitables d'un dispositif d'assurance qualité spécifique à l'enseignement supérieur libanais. Il décrit les bonnes pratiques et introduit des points de repère utiles pour des processus similaires. Le premier chapitre est consacré au plan de travail du projet et aux résultats de ses différentes phases. Le deuxième chapitre décrit le retour d'expérience des participants à l'issue de l'évaluation pilote. Le troisième chapitre propose dix points de repère pour la création d'une agence d'assurance qualité en enseignement supérieur.



Sénat

L'assurance qualité externe des universités

Paris : Sénat, 2013, 43 p. (Etude de législation comparée)

<http://goo.gl/b65gf0>

Cette étude porte sur l'assurance qualité externe des universités et se fonde sur les exemples observés dans quatre pays d'Europe : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Après une présentation du contexte européen et un point sur la situation de la France, elle présente pour chaque pays les modalités d'évaluation externe de l'enseignement supérieur : l'organisme d'évaluation, les procédures et l'évaluation de la recherche. Le concept d'«évaluation» renvoie à des réalités très diverses selon les pays. Aussi chaque dispositif est présenté dans les termes utilisés dans le pays où il est en vigueur, lesquels font allusion à la qualité et à son développement.

Organismes français impliqués dans le processus de Bologne

(Outre les membres français des parties consultantes du processus de Bologne déjà mentionnés dans la première partie)



ADIUT

L'ADIUT (Assemblée des directeurs d'IUT) est membre de l'association EURASHE et participe à la structuration d'une communauté des institutions européennes d'enseignement supérieur spécialisées dans la technologie et les sciences appliquées. L'Assemblée des Directeurs d'IUT regroupe l'ensemble des Directeurs d'IUT. Elle est un interlocuteur privilégié du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et des organisations professionnelles et syndicales. L'ADIUT compte sept commissions qui permettent de mobiliser toutes les compétences du réseau des IUT.



CCN-IUT

La Commission consultative des IUT (CCN-IUT) formule des avis et recommandations sur les orientations pédagogiques et l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie et au diplôme national de technologie spécialisé ; les conditions d'admission des étudiants dans ces instituts ; la création, le regroupement et la suppression des spécialités enseignées en institut universitaire de technologie ; la configuration de la carte des spécialités du diplôme universitaire de technologie et son évolution en liaison avec la carte des spécialités enseignées en section de techniciens supérieurs ; l'articulation entre les formations et les activités de recherche.



CEFDG

La Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) a pour mission d'organiser les modalités de contrôle de la qualité des formations supérieures de commerce et de gestion dans la perspective de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Elle examine également l'évolution des formations supérieures de management en cohérence avec le dispositif global des formations supérieures existantes.



CNCP

La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) est le point national de coordination pour l'application de la [Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#). Celle-ci préconise aux États membres « d'établir des correspondances entre leurs systèmes de certification et le cadre européen des certifications d'ici 2010, notamment en rattachant d'une manière transparente leurs niveaux de certifications aux niveaux visés à l'annexe II, et, le cas échéant, en élaborant des cadres nationaux de certification conformément aux législations et pratiques nationales ». Un groupe de travail constitué de membres de la CNCP a établi le [rapport officiel de référencement français au cadre européen de formation tout au long de la vie](#). C'est le [Répertoire national des certifications professionnelles](#) (RNCP) qui constitue le cadre national français.



CPU

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP (Institut national polytechnique), d'INSA (Institut national des sciences appliquées), administrateurs généraux) mais également des membres associés. Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs

missions de promotion de l'université française en France et à l'étranger.



CTI

La CTI (Commission des titres d'ingénieur) est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'habilitier toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Les missions de la CTI comprennent l'évaluation et l'accréditation de toutes les écoles françaises qui souhaitent être habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ; à la demande, l'évaluation et l'accréditation des établissements étrangers délivrant des diplômes et titres d'ingénieur ; la formulation d'avis sur toutes questions concernant les titres d'ingénieur diplômé. Elle est membre à part entière de l'ENQA et inscrite au registre européen EQAR.



ENIC-NARIC France

Intégré au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) depuis 2004, le centre ENIC-NARIC France est le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Ses principales missions et activités sont les suivantes : délivrer des attestations de comparabilité et attestations de reconnaissance d'études / de formation pour les diplômes étrangers ; émettre un avis d'expert auprès des établissements de l'enseignement supérieur, des commissions ministérielles (ou interministérielles) et des centres du réseau ENIC-NARIC sur les diplômes et les parcours académiques nationaux et étrangers ; informer les particuliers et institutions sur les professions réglementées régies par la [directive européenne 2005/36/CE](#) ; orienter et informer sur le système d'enseignement supérieur français et ses diplômes ; participer et coordonner des projets européens et internationaux. Claudia Gelleni, responsable du département reconnaissance des diplômes – centre ENIC-NARIC France, a été élue présidente du [réseau ENIC-NARIC](#) en juin 2015.



HCERES : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Créé par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) s'est substitué à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)^o en novembre 2014. Il est, en France, l'organisme chargé d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche, ou, le cas échéant, chargé de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances. Il a également pour mission d'évaluer les unités de recherche à la demande des établissements dont elles relèvent en l'absence de validation des procédures d'évaluation. Le HCERES est membre de plein droit de l'ENQA et inscrit au registre européen EQAR. Il mène des activités européennes et internationales, qui s'articulent selon trois axes : les évaluations à l'international, la participation à des projets européens, et la contribution aux débats européens et internationaux. Lorsque cela s'y prête, les évaluations à l'internationale sont menées, soit avec les agences des pays concernés, soit en partenariat avec la CTI (Commission des titres d'ingénieur) soit avec le CIEP.

Infolettre

Lettre d'information mensuelle qui présente les nouveaux produits documentaires : revue documentaire, lettre d'information, focus (sélection de ressources documentaires d'actualité) et les actualités du CRID

Pour s'y abonner : <http://www.ciep.fr/lettres-information/infolettre-veille-et-ressources-documentaires>

Autres ressources documentaires

Focus : ressources documentaires d'actualité : éducation

Orientation, formations, insertions : quel avenir pour l'enseignement professionnel ? (mai 2016)

<http://goo.gl/YvS9KX>

École inclusive pour les élèves en situation de handicap (janvier 2016)

<http://goo.gl/IYfYTX>

Se former tout au long de la vie : quel développement professionnel pour les enseignants ? (octobre 2015)

<http://goo.gl/9dIIFZ>

La pédagogie universitaire à l'ère du numérique (avril 2015)

<http://goo.gl/PpSpB9>

Université : étudier pour entreprendre (mars 2015)

<http://goo.gl/xYX52R>

Le centre de ressources et d'ingénierie documentaires

- ▶ Il est ouvert aux étudiants, enseignants et chercheurs du mercredi au vendredi de 9h à 18h sur rendez-vous.
- ▶ Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 84
- ▶ Courriel : crid@ciep.fr
- ▶ Suivez-nous sur twitter : https://twitter.com/Ciep_Crid

Créé en 1945, le CIEP est un opérateur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de trois axes d'activité :

- ☐ coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la qualité de l'enseignement supérieur ;
- l'appui à la diffusion de la langue française dans le monde, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et par la délivrance de certifications en français ;
- ☐ mobilité internationale des personnes, à travers des programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs ainsi que la délivrance d'attestations de comparabilité des diplômes étrangers.

Pour conduire ses actions, il s'appuie sur le savoir-faire d'une équipe de 250 personnes, ainsi que sur un réseau de plus de 1 000 experts et de partenaires nationaux et internationaux.